

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_063
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) - DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAS, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPAS, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTE : 1

Mesdames, Messieurs : Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission des impôts directs doit être instituée dans chaque commune, comprenant, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué, président de la commission, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces représentants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal.

Les représentants de la commune à cette commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, cette valeur locative servant de base au calcul des taxes locales.

Il appartient donc au Conseil Municipal de proposer une liste comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de procéder à l'élection des représentants de la Ville au sein de cet organisme.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de désigner Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Présidente

ARTICLE 2 : de proposer la liste des commissaires ci-dessous :

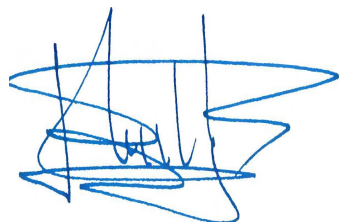
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">● Madame Amélie AUDOIT● Madame Véronique TREZEGUET● Monsieur Loïc PEDELUCQ● Monsieur Alain CHARRIER● Monsieur Kubilay ERTEKIN● Monsieur Alessandro DI SOMMA● Monsieur Franck YVONNEAU● Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE● Madame Aurélie DOULUT● Monsieur Gérard CHAUSSET● Madame Fatima AIT KEDDOUR● Monsieur Jean-Louis COURONNEAU● Madame Marie-Ange CHAUSOY● Monsieur Denis ABRAND● Madame Christine PEYRE● Monsieur Jimmy BOURLIEUX	<ul style="list-style-type: none">● Madame Alice HERBERT● Madame Anne Eugénie GASPARD● Madame Michelle PAGES● Monsieur Bastien RIVIERES● Madame Samira EL KHADIR● Monsieur Gérard CHAUSSET● Monsieur Eric SARRAUTE● Monsieur Joël MAUVIGNEY● Madame Caroline VAN RENTERGHEM● Monsieur Gérard SERVIES● Madame Emilie MARCHES● Monsieur Stéphane BRUNEL● Monsieur Loïc FARNIER● Madame Fatou THIAM● Monsieur Rémi COCUELLE● Monsieur Clément VANDECASTEELE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 47 voix pour

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 29/04/26
ID 033-213302813-20260427-15104-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.